

Poster Clp Les Dangers Pour La Santé : Nouvelle Classification

Référence : A5280023

CLP DANGERS POUR LA SANTÉ NOUVELLE CLASSIFICATION			
ANCIENNE CLASS.	DANGER PHYSIQUE SELON LE GHS		NOUVELLE CLASSIFICATION
TRÈS TOXIQUE	R26 Toxique aigüe		Danger H300 H330 H331
	R27 Mortel en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
	R28 Mortel en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
TOXIQUE	R23 Toxique aigüe		Danger H301 H311 H331
	R24 Mortel en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
	R25 Mortel en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
TOXIQUE	R39 Toxique pour certains organes cibles, par exposition unique ou répétée		Danger H370 H371 H372 H373 H374 H375
	R40 Carcinogène		
	R41 Mutagène pour les cellules germinales		
	R42 Toxique pour la reproduction		
	R43 Toxique pour certains organes cibles, par exposition unique ou répétée		
	R44 Carcinogène		
NOUIF	R42 Sensibilisation respiratoire		Danger H334 H350
	R43 Danger par aspiration		
NOUIF	R48 Toxique pour certains organes cibles, par exposition unique ou répétée		Attention H371 H372 H373 H374 H375
	R49 Carcinogène		
	R50 Mutagène pour les cellules germinales		
	R51 Toxique pour la reproduction		
	R52 Toxique aigüe		
	R53 Mortel en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation		
CORROSIIF	R34 Corrosion cutanée		Danger H314
	R35 Corrosion cutanée		
DANGEREUX	R41 Provoque des lésions oculaires graves		Danger H318
	R50 Provoque une sévère irritation oculaire		
DANGEREUX	R37 Toxique pour certains organes cibles, exposition unique (irritation des voies respiratoires)		Attention H335 H336 H337
	R38 Irritation cutanée		
	R43 Sensibilisation cutanée		
PHI DE SYMBOLE	R67 Toxique pour certains organes cibles, exposition unique (peut provoquer somnolence et vertiges)		Attention H336

DESCRIPTION :

Afin d'assurer la santé et la sécurité des collaborateurs de votre entreprise, optez pour le **Poster CLP Les Dangers pour la Santé : Nouvelle classification**. Plastifié et au format A3, ce poster permet à vos collaborateurs de prendre connaissance de l'évolution de la classification de Dangers pour la Santé liés aux substances chimiques.

INFORMATION PRODUIT

Ce **poster plastifié, format A3**, présente la **nouvelle classification des Dangers pour la Santé** depuis son entrée en vigueur en Janvier 2009. Il permet aux collaborateurs d'identifier l'évolution :

- Des **Pictogrammes de Danger**.
- Des **Dangers pour la Santé** selon le GHS.
- Des **Mentions de Dangers H**, remplaçant les anciennes **Phrases de Risques R** : Ces annotations présentes sur les étiquettes indiquent les risques encourus lors de l'utilisation, du contact, de l'ingestion, de l'inhalation ou encore de la manipulation ou du rejet dans la nature de certains substances chimiques. Les risques peuvent être physico-chimique, pour la santé ou pour l'environnement

Vous pouvez associer le **Poster CLP Les Dangers pour la Santé** avec notre **Poster CLP Les Mentions de Danger H pour la Santé**. Ces affichages permettront à vos collaborateurs de prendre connaissance rapidement des codes d'identification des Mentions de Danger H et ainsi prévenir les incidents ou intervenir dans certains cas.

Caractéristiques

- **Matière** : Poster plastifié 75µ
- **Papier** : 250 gr
- **Aspect** : Encapsulage brillant
- **Utilisation** : Intérieur, Extérieur
- **Fixation** : A fixer avec un adhésif double-face
- **Format** : A3 - 297 x 420 m



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Qu'est-ce que le CLP ?

De la manipulation jusqu'à l'élimination des produits chimiques, en passant par leur stockage, le CLP, pour **Classification Étiquetage et Emballage**, vise à **homogénéiser l'identification des matières chimiques** dans le monde et ainsi à limiter les risques et dangers pour l'homme et l'environnement par la mise en œuvre du GHS, le **Système Général Harmonisé**. Il implique l'identification et l'évaluation des propriétés physiques d'un produit chimique pour ensuite communiquer sur ses dangers via des pictogrammes définis.

Pour la santé de vos collaborateurs et de l'environnement, il est important d'afficher cette classification pour que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires relatives au transport, au stockage des produits ou pour savoir comment agir en cas d'incidents liés à la manipulation de ces **substances et mélanges chimiques**.

Chaque pictogramme, **entré en vigueur en Janvier 2009** et **obligatoire depuis le 1er Juin 2017**, correspond à un danger spécifique :

- **SGH01** : Matières Explosives
- **SGH02** : Solides Inflammables
- **SGH03** : Matières Comburantes
- **SGH04** : Gaz sous Pression
- **SGH05** : Matières Corrosives
- **SGH06** : Matières Toxiques
- **SGH07** : Sensibilisation cutanée, lésions oculaires, toxicité aiguë et danger pour la couche d'ozone
- **SGH08** : Risques Mutagènes, respiratoires, cancérigènes ou risques pour la reproduction
- **SGH09** : Danger pour le milieu aquatique



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com